

**DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE
EUGENIE-LES-BAINS**

**Nombre de conseillers élus :
11**

**Conseillers en fonction :
11**

**Conseillers présents et
représentés :
11**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 à 20h30

**Sous la présidence de Monsieur Philippe
BRETHES, Maire**

**Membres présents : Philippe BRETHES,
Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS,
Mélanie BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE,
Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE,
Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT,
Mathieu LUSSEAU, Matthieu ROBIN.**

MM Secrétaire de séance : M. Lionel LAFARGUE

Date de convocation : 09 mars 2021

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le
procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.**

**DCM2021-01-01– Création d'un emploi permanent dans une commune de
moins de 1 000 habitants - Article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 01 avril 2021.

L'assemblée délibérante,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3 3°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- De créer un emploi à temps complet, 35 heures hebdomadaires, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, de catégorie hiérarchique C à compter du 01 avril 2021,
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : Baccalauréat – DU carrières territoriales en milieu rural,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : secrétaire de mairie, administration générale,

- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3 3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans,
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 430 correspondant au 8^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe de catégorie hiérarchique C,
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

DCM2021-01-02-Demande d'aide financière pour l'opération d'aménagement d'un musée et salle de conférence dans les locaux de l'ancienne gare.

Après examen du dossier établi par le Cabinet d'Architecture DUGARRY et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'Eugénie-les-Bains, à l'unanimité,

- l) se déclare favorable au projet de restauration et transformation de l'ancienne gare en musée avec salle de conférence.

Ce projet se définit ainsi :

- a) Intitulé du projet : Aménagement d'un musée et construction d'une salle de conférence
- b) Présentation sommaire du projet : Ce projet consiste à restaurer l'ancienne gare de la commune en l'aménageant en musée et salle de conférence.

Le musée sera dédié au Peintre Landais, Gaston LARRIEU, natif d'Eugénie-les-Bains, qui a fait don d'un legs de 115 toiles ainsi que de nombreux effets personnels à la commune. Ce musée sera le premier musée célébrant un Peintre Landais. Le choix du bâtiment d'origine, l'ancienne gare communale, permettra de conserver notre patrimoine communal tout en le valorisant. Une salle de conférence sera aménagée, attenante au musée, aux fins de rencontres, expositions, vernissages ou autres activités culturelles.

Le projet d'aménagement sera porté par la commune d'Eugénie-les-Bains. Un partenariat de fonctionnement sera établi avec la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, le Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- c) Localisation du projet : 520 route de la Poste – Ancienne Gare – Au centre de l'agglomération
 - d) Permis de construire n° 040 097 20 00004 accordé le 19/06/2020
 - e) Période prévisionnelle de réalisation : Exercice 2021/2022
 - f) Coût global de l'opération
 - Restauration ancienne gare et construction salle conférence = 477 100 € HT
 - Parking et aménagements extérieurs = 167 700 €
 - Sonorisation et agencement de la salle de conférence = 37 100 €
 - Honoraires architecte = 54 552 €
 - Coût total HT = 736 452 €
- II) Adopte le plan de financement suivant :
- a. Etat- DSIL = 190 840 €
 - b. Département des Landes = 150 000 €
 - c. LEADER = 185 000 €
 - d. Commune = 210 612 €
 - e. TVA préfinancée par la Commune
- III) Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de :
- a. L'Etat DSIL
 - b. Le Département des Landes
 - c. Le GAL Adour Chalosse Tursan
- IV) Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relevant de ce dossier.

DCM2021-01-03-Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- décide de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine suivant conditions détaillées ci-dessous :
 - Etablissement prêteur : Crédit Agricole d'Aquitaine
 - Montant de la ligne de trésorerie : 120 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : Taux variable Euribor 3 mois moyenné janvier 2021 : 0.538 %
 - Marge fixe : 0.72 %
 - Taux de ligne de trésorerie si tirage au 11/2020 : 1.258 %
 - Frais de dossier : 120.00 €

- Commission d'engagement : 180.00 €
- Mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat correspondant avec le Crédit Agricole d'Aquitaine ainsi que toutes les pièces afférentes.

DCM2021-01-04-Etude géotechnique Lotissement Iragon-Guillemon

Dans le cadre de la vente de cinq terrains à bâtir du lotissement Iragon-Guillemon et conformément au décret du 22/06/2020 relatif à la Loi Elan, la commune doit faire réaliser une étude géotechnique identifiant les risques majeurs relatifs à l'aléa retrait-gonflement des sols argileux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Mandate la Société HTDROGEOTECHNIQUE de LESCAR pour réaliser l'étude géotechnique
- Accepte le devis qui s'élève à 4 320.00 € TTC
-

DCM2021-01-05-Autorisation pose enseigne commerciale

Le Conseil Municipal autorise Madame Chantal GUYOMARD à poser une enseigne commerciale au droit de sa boutique brocante-antiquités. Cette enseigne de 74/100 cm sera placée, en hauteur, sur la façade côté route d'Aire.

DCM2021-01-06-Pouvoirs de police administrative spéciale

Considérant les arrêtés portant refus de transfert de police spéciale de la totalité des maires membres de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, par arrêté en date du 18/01/2021, le Président de la CCA a renoncé à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière de :

- assainissement collectif et non collectif
- création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- de voirie, police de la circulation et du stationnement et police de la délivrance des autorisations et stationnement des taxis
- habitat

Ce pouvoir de police sera exercé par chaque Maire sur son territoire communal.

DCM2021-01-06-Travaux de voirie

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jérôme Lasserenne, délégué communautaire de la voirie, pour le bon travail rendu et lui donne la parole pour présenter le programme voirie 2021.

- Réfection du revêtement des routes communautaires de Candau, du Conte et de Harguette
- Les travaux d'épaveuse et d'accotements seront réalisés par M. POMIES d'Aire-sur-l'Adour dès que possible. Ces travaux n'ont pu être faits en 2020, faute du mauvais temps puis de l'indisponibilité de l'entreprise HERRAN. Les retards seront rattrapés.
- Reprise de fossés route de Nicolas afin de drainer les eaux de pluie et d'éviter qu'elles n'inondent les anciens thermes et parcelles voisines
- Drainage des eaux de pluie provenant des coteaux situés derrière le lotissement des Vergnes, le long de la route de Duhort et du parcours santé. M. le Maire et la commission voirie se rendront sur place, lors des prochaines pluies, afin de trouver une solution efficace et éviter le débordement sur le lotissement des vergnes.
- Des travaux de point-à-temps seront faits sur la voirie desservant le lotissement des Vergnes en attendant de pouvoir l'intégrer à la voirie communautaire. Un lot reste toujours non construit.

DCM2021-01-07-Entretien des ponts de voirie

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation impose à chaque propriétaire d'entretenir et déboucher les ponts donnant accès à leur propriété, entrées de maison, de champs et autres.

DCM2021-01-08-Exploitation de la supérette alimentaire

Monsieur Ludovic MOREAU n'a pas fait part de son désir de renouveler le bail de la supérette alimentaire après le terme du bail en cours qui arrive à échéance le 31 mai 2021.

Le Conseil Municipal prend acte et recherche de nouveaux gérants.

DCM2021/01/09 : Vote du compte de gestion 2020 de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune d'Eugénie après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM2021-01-10-Vote du Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Budget principal Eugénie	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	332542.77	83557.00	310 766.60
FONCTIONNEMENT	513 971.47		748 268.87
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 234 297.40		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 21 776.17		
Résultat global	+ 212 521.23		

DCM2021-01-11-Affectation des résultats 2020 sur le budget principal de la commune, exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître
 - o Un excédent de fonctionnement de 147 304.69 €
 - o Un excédent reporté de 86 992.71 €
 - o Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 234 297.40 €
 - o Un déficit d'investissement de 21 776.17 €
 - o Un déficit de restes à réaliser de 83 557.00 €
- Soit un besoin de financement de 105 333.17 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
 - o Résultat exploitation au 31/12/2020 – Excédent : + 234 297.40 €
 - o Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 : 105 333.17 €
 - o Résultat reporté en fonctionnement c/ 002 : 128 964.23 €
 - o Résultat reporté clôture budget Lotissement Vergnes II : 11 819.99 €
 - o Déficit d'investissement reporté au c/ 001 : 21 776.17 €

DCM2021-01-12-Vote du compte de gestion 2020 du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM2021-01-13-Vote du Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par Monsieur Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Lotissement IRAGON	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	157 524.50	0	240 000.00
FONCTIONNEMENT	216 290.00		180 410.98
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-35 879.02		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 82 475.50		
Résultat global	+ 46 596.48		

DCM2021-01-14-Affectation des résultats 2020 sur le budget Lotissement IRAGON, exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître
 - o Un déficit de fonctionnement de 33 493.02 €
 - o Un déficit reporté de 2 386.00 €
 - o Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 35 879.02 €
 - o Un excédent d'investissement de 82 475.50 €
- Soit un excédent de financement de 82 475.50 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
 - o Résultat exploitation au 31/12/2020 – Déficit : 35 879.02 €
 - o Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 : 0.00 €
 - o Déficit reporté en fonctionnement c/ 002 : 35 879.02 €
 - o Excédent d'investissement reporté au c/ 001 : 82 475.20 €

DCM2021-01-15-Devis pour budget 2021

Des devis ont été établis pour :

- Le remplacement de la passerelle bois du kiosque de la Maison Rose
- Une aire de jeux pour enfants
- Le remplacement de la sono de la salle d'animation

Ces devis seront affinés lors du vote du budget en avril prochain et retenus en fonction des possibilités budgétaires.

Prénom		Signature
BRETHES Philippe, Maire		
LAFARGUE Lionel		
BRETHOUS Céline		
LASSERENNE Jérôme		
BRETHOUS Mélanie		
DUMARTIN Céline		
LAMOULERE Thierry		
LUCMORT Coralie		
LUCMORT Julien		
LUSSEAU Mathieu		
ROBIN Matthieu		